

Carmausin
Ségala

DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 10 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la 3CS à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	39	Voix délibératives	47
Délégués avec pouvoir	7	Membres présents	41

Titulaires présents : 39

ASTIE Alain, **AZEMAR** Jean-Louis, **BALARAN** Jean-Marc, **BARBE** Christian, **BARRAU** Jean-Louis, **BONFANTI** Djamila (pouvoir de SAN ANDRES Thierry), **BORDOLL** Christian, **BOUSQUET** Jean-Louis, **CALMELS** Thierry, **CARMES** Monique, **COURVEILLE** Martine (pouvoir de BOUYSSIE François), **DELPOUX** Jacqueline, **EMERIAUD** Françoise, **ESCOUTES** Jean-Marc, **HAMON** Christian, **ICHARD** Xavier (pouvoir de MUNOZ Sonia), **IMBERT** Véronique (pouvoir de AUZIECH Cécile), **KOWALIK** Jean-François (pouvoir de TAGLIAFERRI Rosanne), **LEBLOND** Nelly, **MAFFRE** Alain, **MALATERRE** Guy, **MALIET** Thierry, **MANUEL** Christian, **MILESI** Marie, **NORKOWSKI** Patrice (pouvoir de BARILLIOT Christine), **PUECH** Christian, **RECOULES** Vincent, **REDO** Aline, **SANCHEZ** Marie-Christine, **SCHULTHEISS** Pierre, **SENGES** Jean-Marc, **SIBRA** Jean-Michel, **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme, **SOURDIN** Anne (pouvoir de ORRIT Didier), **TOUZANI** Rachid, **TROUCHE** Alain, **VALIERE** Jean-Paul, **VIDAL** Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

DIEUZE Robert (représente TESSON Régis)

Titulaires excusés : 16

AUZIECH Cécile (pouvoir à IMBERT Véronique), **BARILLIOT** Christine (pouvoir à NORKOWSKI Patrice), **BEX** Fabienne, **BOUYSSIE** François (pouvoir à COURVEILLE Martine), **CINTAS** Jean-Marc, **CLERGUE** Jean-Claude, **MARTY** Denis, **MERCIER** Roland, **MUNOZ** Sonia (pouvoir à ICHARD Xavier), **ORRIT** Didier (pouvoir à SOURDIN Anne), **PENA** Sylviane, **SAN ANDRES** Thierry (pouvoir à BONFANTI Djamila), **SELAM** Fatima, **TAGLIAFERRI** Rosanne (pouvoir à KOWALIK Jean-François), **TESSON** Régis (représenté), **VEDEL** Christian.

Suppléant présent sans voix délibérative : 1

ALQUIER Philippe

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

DELIBERATION N° 16/11/2023-6 DOTATION EN FAVEUR DE LA REPRISE D'UN ATELIER DE MECANIQUE ET DE CARROSSERIE A CARMAUX

Contexte :

Une dotation nette en faveur de la création, cession, reprise, transmission d'entreprises de commerce et artisanales a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés en séance communautaire du 18 mai 2017. Pour rappel, les aides à la création ou au maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural s'inscrivent dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). (CGCT L 2251-3)



Dans ce cadre, GALTIER Mathieu a sollicité la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala pour l'étude du dossier de reprise d'un atelier de réparation de mécanique et d'une carrosserie à Carmaux.

Description du projet :

Après 30 ans, en tant que carrossier mécanicien, Rue Cabot à Carmaux, M. Lopez a vendu son fonds de commerce à M. Galtier Mathieu.

Mathieu Galtier, âgé de 40 ans, a fait le choix de reprendre ce garage pour un montant de 120 000€. Fort de nombreuses expériences dans la réparation automobile et le contrôle technique, cet aveyronnais a souhaité franchir le cap de l'entrepreneuriat à travers cette reprise effective au 1 juillet 2023.

Le repreneur propose de la réparation automobile multimarque des opérations courantes ainsi que des opérations techniques. La carrosserie sera sous traitée.

L'atelier appartient au réseau Motrio ce qui permet de bénéficier d'une communication du réseau, d'accompagnement et de formation spécifique.

L'atelier étant très bien équipé avec du matériel en très bon état, valorisé à 68 000 € dans le fonds de commerce, le chef d'entreprise, seul au démarrage, disposant d'un savoir-faire technique élevé a fait le choix de baisser les frais fixes et aussi son tarif horaire.

Le plan de financement est équilibré avec un financement bancaire de 130 000€ et un apport de 15 000€.

Proposition d'un montant de dotation suivant l'avis du bureau du 3 octobre 2023 :

- La création portée par Madame Amélie Sabatier répond aux critères d'éligibilité à la dotation suivants :
 - Sont éligibles les entreprises de commerce ou artisanales inscrites au répertoire du commerce / des sociétés ou des métiers avec pour projet une installation dans le cadre d'une création-cession-reprise-transmission
 - Les entreprises individuelles doivent obligatoirement avoir pris l'option du régime réel normal ou réel simplifié – le régime micro-entreprise ou auto-entrepreneur n'étant pas éligible
 - Sont demandés :
 - Un dépôt d'un dossier écrit de type projet économique « business plan » avec un plan de financement initial détaillé : *un prévisionnel financier a été fourni*
 - Un accompagnement préalable du projet par l'intercommunalité ou par un organisme partenaire *accompagnement comptable et banque uniquement*
- Le montant de la dotation a été proposé en fonction de l'analyse des critères d'évaluation suivants :

Critères d'évaluation :		Note / 10
Lieu (communes de plus de 2000 habitants)	Préférence apportée aux installations au sein des périmètres définis d'hyper-centre ou zones commerciales avec occupation d'un local commercial disposant d'une vitrine sur l'espace public Une attention sera portée à l'environnement du local choisi en accord avec les travaux d'aménagement engagés par les communes concernées favorisant l'accès (réception des flux de déplacements) et la visibilité de l'entreprise	9 Entreprise située dans une « zone d'activité » proche du centre-ville
Maintien d'un équilibre offre/demande	Evaluation de l'impact d'une « création » : prise en compte du nombre d'entreprises existantes sur la zone de chalandise	7 Maintien d'une offre indépendante de réparation multimarque avec compétence et équipements professionnels
Création d'emplois	Lors de l'installation, bonification possible à la création d'emplois salariés (hors de celui du chef d'entreprise)	Aucun
Environnement / Economies énergies	Estimation des efforts consentis en faveur des économies d'énergies au niveau de l'activité et de son lieu d'implantation (aménagement)	Aucun

En tenant compte des critères d'évaluation et de l'analyse du dossier complet, les élus du bureau réuni le 8 novembre 2023 propose au conseil communautaire une dotation de 1500€. Le maintien de ce service à la personne est important et la reprise de cette entreprise avec clientèle aussi. Cette dotation est délivrée selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 18 mai 2017.

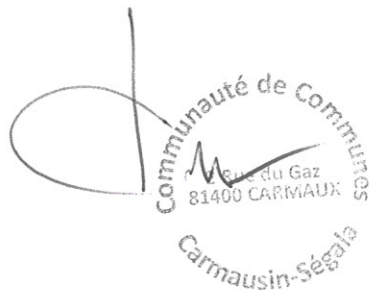
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'attribution d'un montant de dotation de **1500€ à l'EURL Garage Galtier**. Cette attribution se faisant selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 18 mai 2017
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette dotation

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,
Le Président
Didier SOMEN**



Communauté de Communes
2 rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausin-Ségala

**Le secrétaire de séance
Jean-Louis BOUSQUET**



Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 081-200040905-20231116-16112023_6-DE

